

SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES

PARIS, 15 MARS 2017

**NOTE aux CANDIDATS SUR LISTE D'APTITUDE
ÉPREUVES D'ADMISSION VOIE APPRENTISSAGE
Session 2017**

1. DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Les épreuves d'admission **auront lieu du 10 au 27 avril 2017 inclus**, selon des dates réparties ainsi par école :

AGROCAMPUS Ouest : 25, 26 et 27 avril
AgroParisTech : 10, 11, 12, 24, 25 et 26 avril
Bordeaux Sciences Agro : 25, 26 et 27 avril
ENSAIA : 11 et 13 avril
ENSAT : 19, 20 et 21 avril
Montpellier SupAgro : 18 et 21 avril (plus éventuellement les 19 et 20 avril)
Oniris : 10, 11 et 12 avril
Vetagro Sup : 24, 25, 26 et 27 avril

2. COORDONNÉES DES ÉCOLES

RAPPEL IMPORTANT : Les candidats doivent transmettre une lettre de motivation spécifique à chacune des écoles dans lesquelles ils passeront un entretien.

Ces lettres de motivation doivent être transmises par courriel aux différentes écoles (voir coordonnées ci-dessous).

La date limite d'envoi de ces lettres est fixée au **5 avril 2017 inclus**.

Il est vivement conseillé de nommer le fichier transmis de la façon suivante : `lettre_motivation_nom_école_nom_candidat`.

AGROCAMPUS Ouest : *Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage*

curus ingénieur agroalimentaire (Centre de Rennes) : 65 rue de Saint-Brieuc –CS 84215 – 35042 RENNES CEDEX
Tél : 02 23 48 53 28 ou 02 23 48 56 73 - E-Mail: r.apprentissage@agrocampus-ouest.fr

curus ingénieur en horticulture (Centre d'Angers) : 2 rue Le Nôtre - 49045 ANGERS CEDEX 01
Tél : 02 41 22 55 77 ou 02 41 22 54 04 - E-Mail: a.apprentissage@agrocampus-ouest.fr

curus ingénieur en paysage (Centre d'Angers) : 2 rue Le Nôtre - 49045 ANGERS CEDEX 01
Tél : 02 41 22 55 77 ou 02 41 22 54 04 - E-Mail: a.apprentissage@agrocampus-ouest.fr

AgroParisTech : *Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement*
16 rue Claude Bernard - 75231 PARIS CEDEX 05
Tél : 01 69 93 50 30 - E-Mail: recrutement-apprentis@agroparistech.fr

Bordeaux Sciences Agro : *École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux Aquitaine*
1 Cours du Général de Gaulle - CS 40201 - 33175 GRADIGNAN CEDEX –
Tél : 05 57 35 07 10 - E-Mail : concours.apprentis@agro-bordeaux.fr

ENSAIA – *École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires*
Filière *Production Agroalimentaire*
2-Avenue de la Forêt de Haye - BP 20163 - 54505 VANDŒUVRE LÈS NANCY CEDEX –
Tél : 03 83 59 59 59 - 03 83 59 58 01 E-Mail : ensaia-apprentissage-contact@univ-lorraine.fr

ENSAT – *École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse*
Ave de l'Agrobiopole - BP 32607 Auzeville Tolosane - 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
Contact Tél : 05.34.32.39.75 E-Mail : apprentissage@ensat.fr.

Montpellier SupAgro (*Institut National d'Etudes Supérieures Agronomiques de Montpellier*)

cursus ingénieur agronome : 2 place Viala - 34060 Montpellier cedex 2

Tél : 04 99 61 22 00 - **E-Mail**: formations-alternance@supagro.fr

cursus ingénieur systèmes agricoles et agroalimentaires durables au sud : 1101 Avenue Agropolis, 34090 Montpellier

Tél : 04 99 61 22 00 - **E-Mail**: formations-alternance@supagro.fr

Oniris – *Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation – Nantes Atlantique*

Filières Alimentation/Agroalimentaire et Biotechnologies de la santé

Site de la Géraudière – BP 82225 6 44322 NANTES CEDEX 03

Contact Mme Corinne Bois tel : 02 51 78 54 99 - **E-Mail**: oniris.apprentissage@oniris-nantes.fr

VetAgro Sup Institut d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Alimentation, Santé Animale, Sciences Agronomiques et de l'Environnement - **Clermont-Ferrand Cursus ingénieur**

VetAgro Sup - Campus Agronomique de Clermont - 89 avenue de l'Europe – BP 35 – 63370 LEMPDES –

Contact Mme Anselmetti **E-Mail**: celine.anselmetti@vetagro-sup.fr – Tel : 04 73 98 13 08

3. DÉROULEMENT DES ENTRETIENS DE JURY

Pour chaque entretien, les candidats doivent se présenter devant le jury, munis d'une pièce officielle d'identité et de leur convocation.

3.1 Indisponibilité liée au stage à l'étranger

Les candidats en liste d'aptitude qui partent en stage à l'étranger avant le début de la période des entretiens dans les écoles doivent prévenir le service des concours **dans les 48 heures** qui suivent la mise en ligne de la liste d'aptitude.

Dans la mesure du possible, les écoles convoqueront ces candidats sur des plages d'entretien anticipées par rapport à la période prévue, autrement dit entre la fin du mois de mars et le 10 avril 2017. Attention : dans ce cas, le candidat devra adresser sa lettre de motivation spécifique par courriel à l'école **avant la date de l'entretien**.

3.2 Les entretiens à distance

Les entretiens à distance (visioconférence) ne sont pas autorisés sauf pour les candidats domiciliés dans les départements d'outre-mer. Ces entretiens ne peuvent avoir lieu qu'à partir d'un établissement agréé, les entretiens par Skype ne sont pas autorisés. Si la visioconférence est de mauvaise qualité ou qu'un éventuel incident de connexion se produit, l'école indiquera au candidat une date pour un entretien en présentiel. Les candidats en liste d'aptitude qui sont domiciliés dans les départements d'outre-mer durant la période des entretiens dans les écoles doivent impérativement prévenir le service des concours et les écoles **dans les 48 heures** qui suivent la mise en ligne de la liste d'aptitude.

Il appartient aux candidats domiciliés dans les départements d'outre-mer de trouver un établissement qui leur permettra d'effectuer leur(s) entretien(s) par visioconférence dans de bonnes conditions. Ces candidats doivent présenter l'établissement à partir duquel sera effectué l'entretien à chaque école afin qu'elle puisse agréer leur choix.

3.3 Les horaires de passage

Les Ecoles mentionnées sur la liste des vœux du candidat, le convoquent directement au jury d'entretien. Chacune d'entre elles précise les modalités particulières de l'entretien, s'il y en a.

L'heure indiquée sur la convocation est celle de début de l'épreuve.

Les horaires de passage doivent impérativement être respectés. Il n'y a pas de temps de préparation.

Il est demandé au candidat d'être présent au moins **10 minutes** avant l'heure de convocation. Il lui est recommandé de se prémunir contre tout imprévu.

Cas particuliers des retards aux entretiens des écoles

Si le candidat arrive après l'heure prévue pour le début de l'épreuve :

- Il n'est pas interrogé et est déclaré absent. Toutefois si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier, il peut demander à se voir donner un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury d'école qui appréciera la validité du motif du retard.
- Dans certains cas particuliers, le jury d'école peut autoriser le candidat à passer l'épreuve pendant la durée du temps restant et en rendra compte au service des concours. Le président du jury d'école reste souverain pour juger a posteriori de la validité de l'épreuve en fonction du motif du retard invoqué.

L'absence à un des entretiens, sans information préalable, entraîne la démission d'office du candidat pour l'école concernée, sauf décision de report de cette épreuve par le président du jury d'école sur requête écrite du candidat.

Les candidats abandonnant l'ensemble du concours sont priés de faire connaître leur décision au Service des concours, sans délai.

3.4 Déroulement de l'épreuve entretien avec le jury (30 minutes)

L'entretien avec le jury porte sur la motivation et les projets professionnels du candidat. Il doit permettre, lors d'une discussion, d'apprécier la personnalité, l'ouverture d'esprit et le niveau de culture générale.

Le candidat peut commencer par se présenter pendant environ 10 minutes à partir de la lettre de motivation et du CV demandés dans le dossier de candidature.

Le jury, selon l'école, peut s'intéresser à certains travaux menés par le candidat et mentionnés dans le dossier.

Des questions sur les connaissances scientifiques et techniques, spécifiques à ces travaux, permettent d'apprécier sa capacité à maîtriser un sujet.

Les candidats peuvent s'ils le veulent et selon les attentes de chaque école, préparer une présentation personnalisée. L'utilisation d'un ordinateur portable ou d'une clé USB est autorisée mais non demandée (mise à disposition d'un vidéoprojecteur).